



Le président Macron renonce à généraliser le SNU, mais veut le faire rentrer sur le temps scolaire... Pour FO, un seul mot d'ordre : ABANDON !

Montreuil, le 11 mai 2023

La FNEC FP-FO a été reçue en audience par la secrétaire d'Etat à la Jeunesse, Sarah El Haïry, ce jeudi 11 mai 2023.

Des annonces présidentielles sur le Service National Universel étaient attendues pour le mois de juin. Il n'y en aura pas. L'obligation ou la généralisation, ce ne sera pas pour aujourd'hui, ni même pour demain.

Début mars, dans une note interne qui avait fuité, le ministère de l'Education nationale souhaitait rendre le SNU obligatoire dans six départements en 2024, avant d'élargir l'expérimentation. Ce projet ne sera pas retenu. La secrétaire d'Etat s'est montrée prudente : « *on ne veut plus se donner d'objectif chiffré* ».

Ce recul est à mettre au compte de la mobilisation de la jeunesse aux côtés des salariés contre la réforme des retraites. Il est à mettre au compte des grèves, des blocages, et du refus aujourd'hui de tourner la page, qui s'exprime à travers les manifestations et les casseroles qui continuent.

L'obligation du SNU s'est heurtée à la réprobation des organisations syndicales et de jeunesse, qui refusent l'enrôlement de la jeunesse à des fins guerrières, et dénoncent l'utilisation des jeunes du SNU pour remplacer des emplois aujourd'hui occupés par des employés qui ont un salaire, une convention collective ou un statut. Par ailleurs, comment ne pas constater le refus massif des jeunes de s'y inscrire ? Depuis 2019, l'expérimentation n'a jamais vraiment fait le plein, et le gouvernement a dû mettre la pédale douce...

Pour autant, le gouvernement n'a pas renoncé à mettre en place le SNU sur le temps scolaire : c'est inacceptable !

En lien avec le ministère de l'Education nationale, la secrétaire d'Etat réfléchit à la façon dont on pourrait imposer le SNU en classe de seconde et de Première CAP, à travers des projets d'établissements et des « CNR » locaux, y compris en confiant de nouvelles missions aux personnels dans le cadre du « pacte enseignant ». Elle n'a pas renoncé non plus à la valorisation du SNU dans Parcoursup comme critère de sélection. Elle veut engager rapidement la discussion avec les syndicats.

C'est une nouvelle remise en cause de l'égalité des droits devant l'instruction ! Le SNU sur le temps scolaire, c'est autant de cours en moins pour enseigner les programmes chaque année.

Ces annonces sont une provocation de plus, dans un contexte où le ministre Ndiaye supprime des milliers de postes, voire des disciplines entières (comme la technologie) et des établissements entiers, et où il cherche à territorialiser un peu plus l'Ecole avec les projets locaux « d'innovation pédagogique », la réforme du collège et celle de la voie professionnelle.

La FNEC FP-FO a demandé à la secrétaire d'Etat de renoncer au SNU, même sous la forme expérimentale.

La place des jeunes est à l'Ecole pour accéder à l'instruction et à des qualifications, pour ensuite prétendre à un vrai travail, avec un vrai salaire. La FNEC FP-FO ne laissera pas nos lycées se transformer en lieux d'embrigadement de la jeunesse.